

QUELQUES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 février :

Trois offres ont été examinées pour la coupe des peupliers et sapins. Il s'agira de demander plus de précisions avant de se décider. En ce qui concerne les travaux de la salle communale, il s'avère nécessaire de choisir un architecte, un bureau de contrôle technique et un coordinateur SPS pour les travaux d'agrandissement de la cuisine communale. Il s'agit du cabinet d'architecte CHAMBAUD, de la société BECS et de l'APAVE. Mme le Maire invite l'assemblée à définir les projets 2013 pour l'établissement futur du budget. Le rapport de la SATESE 2012 sur le fonctionnement de la lagune est très satisfaisant. Une commission communale chargée de vérifier toutes les installations d'assainissement est créée. Il est décidé de reporter la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. La participation au syndicat d'endiguement de Pont de Vaux à Feillens augmentera pour 2013 de 1.30 %. Un nouveau pompier a été intégré au CPINI : il s'agit de Nicolas DOUARD. La participation au SIVOS sera plus élevée en 2013. Une permanence à la gendarmerie est ouverte le mercredi matin.

Séance du 28 mars :

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2012 de la commune tel qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2012	223 353,21	64 574,43
Recettes 2012	300 971,96	38 494,55
Résultat antérieur	169 179,49	-118,93
Résultat 2012	246 798,24	- 26 198,81

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2012 du budget assainissement tel qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2012	36 022,07	44 105,07
Recettes 2012	74 708,51	50 868,58
Résultat antérieur	- 3 396,62	-22 711,58
Résultat 2012	35 289,82	- 15 948,07

Le conseil municipal approuve les comptes de gestions 2012 dressés par le trésorier. Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux des 4 taxes 2012 en 2013. Après examen des propositions, le budget assainissement est voté en équilibre en section de fonctionnement pour la somme de 71 665, 75 € et en section d'investissement pour 76 658, 82 €. Celui de la commune est adopté en équilibre pour 522 191,43 € en section de fonctionnement et pour 424 651,24 € pour la section d'investissement. Des devis complémentaires sont à demander pour le projet des travaux de la salle communale. Une réunion publique pour la fibre optique est prévue le 11 avril. Des portes ouvertes à la bibliothèque sont organisées le 13 avril.

Séance du 18 avril :

Le Conseil Municipal étudie les dossiers de demandes de subventions communales, arrête la liste des organismes et associations bénéficiaires et fixe le montant attribué pour chacun. Le Conseil Municipal décide de demander des subventions pour le financement de la

construction du hangar communal. Le devis reçu de la SAUR concernant l'entretien du poste de relevage de la zone artisanale est trop onéreux par rapport au contrat du poste de Montrillon. Il conviendra de demander un autre devis qui intègre les deux postes. Le conseil municipal retient les entreprises pour les travaux de l'aménagement de la salle communale. L'enquête publique pour la révision du PLU aura lieu du 22 avril au 24 mai. Mr André CANARD est nommé commissaire enquêteur. Le logement de la bibliothèque sera libre au 30 juin. Le conseil municipal décide de demander des devis pour la réfection de la rue de la Mortelle et la route des Loyons.

Séance du 23 mai :

Le conseil municipal retient l'entreprise SOCAFL pour l'entretien des routes et l'entreprise DE GATA pour la réfection de la rue de la Mortelle et la route des Loyons. Il est décidé de commander les 4 pneus du tracteur chez l'entreprise GROSJEAN Pneus.

L'association « Les P'tits Goulus » qui gère le temps du repas des RPI Boz Ozan Reyssouze sera dissoute au 31 août. Le SIVOS en reprendra la gestion à compter de la prochaine rentrée. Suite à la vente des arbres, il convient d'en replanter dans un but financier mais aussi pour la préservation des espaces naturels et protégés. Suite à la procédure de révision de PLU, il convient d'alimenter le compte 202 pour un montant de 2000 € supplémentaires.

Séance du 20 juin :

Les deux postes de cantinière et agent d'entretien de 17h30 passeront à 18h00 à compter du 1^{er} septembre 2013. Mme le Maire a reçu l'agent technique pour lui rappeler les tâches lui incombant et, lui préciser le comportement qu'il devrait avoir envers autrui. Il convient de faire réparer la pompe hydraulique du tracteur qui a cassé. Le conseil municipal décide de lancer une étude pour l'agrandissement de la lagune, celle-ci arrivant à saturation. Le permis de construire pour les travaux de la salle communale a été accepté par les services de la DDT.

Le logement de la bibliothèque a été attribué à Mr HOAREAU Yohan et Melle FERTET Camille. Le conseil municipal décide d'accepter la proposition de modifications des statuts du SIVOS suite à la reprise de la gestion de la cantine. Il décide aussi de faire la demande de subvention auprès du SDIS pour l'achat du matériel acheté en 2012.

Le conseil municipal accepte le nouveau contrat de maintenance du photocopieur proposé par la société AZ Burotic avec des conditions tarifaires plus avantageuses. Mme le maire informe le conseil municipal que le syndicat d'électricité a fait une visite des bâtiments communaux afin d'optimiser au mieux les économies d'énergies. Bibliothèque : il faut prévoir le renouvellement des stocks de livres.

Séance du 25 juillet :

Le conseil municipal décide de remplacer la débroussailleuse. Suite à la réforme des collectivités locales ainsi que celle de la composition des conseils communautaires, la commune de Boz conserve ses 2 représentants au sein de la communauté de communes. Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport annuel de 2012 du service assainissement de la commune de Boz.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du syndicat mixte de Crocu pour l'année 2012. Il approuve le rapport annuel 2012 du service de collecte et de traitement des déchets ménagers. Le conseil municipal approuve le rapport annuel du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eaux de la Basse Reyssouze pour l'année 2012 sur le prix et la qualité du service public

d'alimentation en eau potable. Le rapport du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique a été examiné en commission avec Mme LETANG de l'Atelier du Triangle. Le conseil municipal décide d'adhérer à l'agence départementale d'Ingénierie créée par le Département de l'Ain. La commission cimetièrre se réunira pour finaliser les décisions concernant l'agrandissement de l'espace cinéraire.

Le conseil municipal accepte le devis de la société Midi Traçage pour refaire le marquage au sol du chemin piétonnier. Le conseil municipal accepte le devis de la société D'Clic pour le changement de l'unité central informatique du secrétariat.

L'opération brioches aura lieu le 20 octobre. Le désherbage de la bibliothèque est fait. Le réapprovisionnement se fera par l'achat de nouveaux livres et le prêt de livres par la banque de prêt de Pont de Vaux. Un nouveau pompier a été intégré au CPINI : il s'agit de Jérôme GUICHARD.

Séance du 26 septembre :

Certains ponts sont à réparer en urgence. Il conviendra de demander des devis. Le chemin entre Asnières sur Saône et Boz est en mauvais état. Un devis de la société SOCAFL est accepté par le conseil. Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du compte rendu de la SATESE. Dans l'ensemble, le fonctionnement de la lagune est satisfaisant. De plus, les contrôles de branchement à l'assainissement collectif seront faits dans les mois qui viennent. Les personnes concernées seront averties par courrier. La commune demandera aux services compétents de l'accompagner dans les démarches administratives de l'extension de la lagune et d'effectuer les études nécessaires. Il est décidé d'accepter les devis l'achat de 6 cases de columbarium, la création d'un espace caverne et de créer un ossuaire. (Subventionné à hauteur de 25 %). Il conviendra également de créer un passage pour les handicapés dans l'allée principale. Les travaux d'aménagement de la salle communale ont commencé. Le conseil municipal décide de renouveler le bail avec la société de chasse à titre gratuit en compensation des services rendus (détérioration de nuisibles, entretien des chemins...).

Séance du 24 octobre :

Le conseil réfléchit à un projet d'aménagement de la lagune. La deuxième visite de la lagune par la SATESE a lieu en octobre dernier. Dans l'ensemble, le fonctionnement est correct. Les travaux de la salle communale avancent bien, le planning est respecté. Il est décidé à l'unanimité d'accepter le devis de chez ATLAS pour le mobilier de la cuisine. Une visite de contrôle a été faite par un technicien de GRT GAZ. Elle a pour but de rappeler les normes et réglementation en cas de construction et d'accident sur les conduites de gaz. Un nettoyage des bois sera à organiser avec l'école pour le printemps 2014. Les plantations aux oignons vont commencer, et seront faites par le paysagiste Denis GUICHARD. L'école a commencé un atelier pédagogique avec le CREN et Marc BORREL. Le projet est subventionné à hauteur de 70 % par la région. Etude de coupe dans les chênes rouges (à vendre), plus quelques autres lots à définir. Replantation : 170 peupliers sont à acheter et à planter. Devis à demander. La commune est incluse dans le périmètre d'enquête publique avant déclaration d'intérêt général du plan de gestion d'enlèvement de la Jussie. Le conseil municipal émet un avis favorable. Il est décidé de fixer le loyer du logement de l'école à 600 € mensuel à compter du 1^{er} novembre 2013. Remerciements pour les 367 € récoltés lors de l'opération brioches. Les prochaines élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars, et les européennes le 25 mai

Séance du 22 novembre :

Dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune, la capacité actuelle de 500 équivalent habitant n'est pas suffisante. Le conseil municipal décide de retenir le projet consistant à faire une nouvelle station sur le site actuel avec le procédé de filtre planté de roseaux et approuve le calendrier proposé. Il est décidé d'accepter la décision du SIVOS Boz Ozan Reyssouze de ne pas mettre en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 pour des problèmes de coût et d'organisation. La décision modificative modifiant les comptes 681 et 681 – 042 est approuvée. Il est décidé à l'unanimité de renouveler les baux de locations des terrains. Le planning des travaux de la salle communale est assez bien respecté. Il conviendra de demander des devis pour le changement des chaises. Il y aura une dizaine de lots de bois à vendre : pour les personnes intéressées, s'inscrire en mairie. La vente de papillotes aura lieu le 7 décembre.

Séance du 19 décembre :

Le conseil municipal a adopté à la majorité absolue la révision du PLU. La décision modificative de régularisation de comptes est approuvée. Suite à la loi de mai 2013 concernant les élections municipales, Mme le Maire expose les nouvelles modalités, dont celle de l'obligation de déclaration de candidature dans les communes de moins de 1 000 habitants. Une commande de 155 peupliers est passée. La plantation est prévue en février. Les lots de bois à vendre sont définis. Les prix sont fixés et les lots attribués. Le réaménagement de la cantine est prévu deuxième quinzaine de janvier.

